



Nombre de conseillers.....43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance..... 16
 Pouvoirs.....06
 Excusés.....20
 Absent..... 01

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

N°2025-04-01 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le jeudi 10 avril 2025 à 17h30, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni au Château de la Forêt, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le jeudi 3 avril 2025.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	CHASSAIN Clément
BOUDJEMAÏ Kaïssa	BEREZIN Serge	BARATTA Jean-Pierre
MONIER Annick	MAKHLOUF Dounia	JOLY Nathalie
MICONNET Olivier	LAFARGUE Jean-Claude	BONINI Bruno
BORDES Roselyne	MARKARIAN Olivier	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine		

Pouvoirs :

CARRATALA Henri	à HERRMANN Marie-Catherine
LE COZ Lucie	à MONIER Annick
AÏDOUDI Salem	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
LEROUX Pierre-Olivier	à BARATTA Jean-Pierre
BERNARD Anne	à CHASSAIN Clément
BITATSI-TRACHET Françoise	à TRILLAUD Laurent

Excusés :

MANTEL Serge	ATTARD Gérard	RENAULT Bernadette
DI IORIO Rina	ADLANI Myriam	ROSSINI Christel
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BERTHE Éloïse	MILOTI Donni
ARNAUD Philippe	FOURNIER Marine	KOUCEM Yacine
GUIMARAES Odette	COLLET Marie-Madeleine	MAUROBET Catherine
CRALIS Christophe	HODÉ Laurence	HAMZA Ali
AOUATI Kheireddine	DJABALI Sara	

Absent :

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. M. CHASSAIN a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Accusé de réception en préfecture
 093-219300464-20250410-2025-04-01-AI
 Date de télétransmission : 15/04/2025
 Date de réception préfecture : 15/04/2025
 00 – F. 01 43 30 38 43

Sur proposition de M. BARATTA rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 modifiant l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901 relative à la déclaration des associations ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

Vu la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n° 2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention

Vu l'arrêté du 25 septembre 2006 fixant le modèle prévu par l'article 3 du décret n°2006-887 du 17 juillet 2006 relatif à la publication par voie électronique des subventions versées aux associations de droit français et aux fondations reconnues d'utilité publique ;

Vu l'avis de la Commission permanente Service à la population en date du mercredi 9 avril 2025 ;

Considérant que la municipalité souhaite continuer à soutenir les projets associatifs et à dynamiser la vie associative sur le territoire de la Commune ;

Considérant que le versement de ces subventions répond à un intérêt public local ;

Après en avoir délibéré ;

À la majorité par :

- 18 voix pour :

HERRMANN Marie-Catherine
BOUDJEMAÏ Kaïssa
MONIER Annick
MICONNET Olivier
BORDES Roselyne

CARCREFF Corinne
BEREZIN Serge
MAKHLOUF Dounia
LAFARGUE Jean-Claude

CHASSAIN Clément
BARATTA Jean-Pierre
BONINI Bruno
MARKARIAN Olivier

CARRATALA Henri
LE COZ Lucie
AÏDOUDI Salem
LEROUX Pierre-Olivier
BERNARD Anne

à HERRMANN Marie-Catherine
à MONIER Annick
à BOUDJEMAÏ Kaïssa
à BARATTA Jean-Pierre
à CHASSAIN Clément

- 2 abstentions :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250410-2025-04-01-AI
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

TRILLAUD Laurent

BITATSI-TRACHET Françoise à TRILLAUD Laurent

- 2 ne prennent pas part au vote :

MARTIN Pierre-Yves

JOLY Nathalie

Article 1 : Fixe le montant total des subventions versées aux associations à 853 150 € ;

Article 2 : Autorise le Maire à signer les conventions d'objectifs avec les associations ;

Article 3 : Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des subventions 2024-2025.

Ainsi fait et délibéré en séance le jeudi 10 avril 2025.



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Date de publication : 15/04/2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250410-2025-04-01-AI
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception en préfecture : 15/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS 2024-2025

Secteur	NOM	Subventions 2024	Sub-Exc-2024	Subventions 2025
aff gén	Brigade des Sapeurs- Pompiers de Paris Centre de Secours Livry-Gargan	1 500 €		1 500 €
aff gén	Les Amis du Parc de la Poudrerie	200 €		200 €
Total		1 700 €		1 700 €
anc comb	Comité F.N.A.C.A. de Livry-Gargan	500 €		500 €
anc comb	F.N.D.I.R.P.	1 000 €		1 000 €
anc comb	Union Nationale des Combattants de Livry-Gargan	3 000 €		3 000 €
anc comb	731ème section de Sevrans/Aulnay-Sous-Bois/ Livry-Gargan SNEEM	150 €		250 €
Total		4 650 €		4 750 €
culture	Allée Ginette	750 €		750 €
culture	Argile-Arts	4 000 €	4 500 €	3 000 €
culture	ASCOP	1 000 €		1 500 €
culture	Bluedance 93	1 500 €		500 €
culture	Chorelys Danse Creation	3 000 €		3 000 €
culture	Club Loisirs et Détente	200 €		200 €
culture	Cro-B'Art	2 000 €		2 000 €
culture	Destination Image	500 €		500 €
culture	Hibiscus	500 €		1 000 €
culture	La Chansonnette	1 200 €		1 200 €
culture	Les Artistes Livryens	200 €		350 €
culture	Les Contemporains	/		350 €
culture	Les Petites Cerises	500 €		500 €
culture	Les Ritaliens	1 000 €		1 000 €
culture	Lyriakéa	/		300 €
culture	Maison de la Culture Arménienne	800 €		800 €
culture	Pas à Pas	3 000 €		3 000 €
culture	Scoop Music	250 €		300 €
culture	Société Historique du Raincy et du Pays d'Aulnoye	200 €		200 €
Total		20 600 €		20 450 €
scolaire	Association Autonome des parents d'élèves de L-G	500 €		500 €
scolaire	DDEN Livry-Gargan/Pavillons Sous Bois	250 €		250 €
scolaire	Union de coordination Locale FCPE	1 000 €		1 000 €
Total		1 750 €		1 750 €
social	ADDEVA	100 €		100 €
social	Amicale des Médailleurs et Décorés du Travail du 93	200 €		200 €
social	Croix Bleue des Arméniens de France	400 €		400 €
social	Croix Rouge Française	6 000 €		8 000 €
social	France Alzheimer 93	200 €		200 €
social	Horizon Cancer	500 €		500 €
social	La Ronde des Formes	500 €		500 €
social	Les Petits frères des Pauvres	/		500 €
social	Les Restaurants du cœur	3 000 €		3 000 €
social	Protection Civile	2 000 €		2 000 €
social	Salydarité	500 €		500 €
social	Secours Catholique	3 000 €		3 000 €
social	Secours Populaire	2 500 €		3 000 €
social	SNG	2 000 €		1 800 €
social	SOS Amitié Paris Ile de France	100 €		100 €
social	Viens dans mon monde	0 €		500 €
Total		21 000 €		24 300 €
sport	ABCLG	1 000 €		1 500 €
sport	Asso sportive du collège Edouard Herriot	1 000 €		1 000 €
sport	Asso sportive du collège Germaine Tillion	1 000 €		1 000 €
sport	Asso sportive du collège Léon Jouhaux	1 000 €		1 000 €
sport	Asso sportive du collège Lucie Aubrac	1 000 €		1 000 €
sport	Asso sportive du Lycée Henri Sellier	1 000 €		1 000 €
sport	Asso sportive du Lycée André Boulloche	1 000 €		1 000 €
sport	Basket ball Livry-Gargan	40 000 €		50 000 €
sport	Cercle des patineurs livryens	20 000 €		20 000 €
sport	Cercle d'escrime Jean Moret	47 000 €		45 000 €
sport	Club d'echecs La Dame de Sévigné	10 000 €		10 000 €
sport	Club Nautique de Livry-Gargan	70 000 €		70 000 €
sport	Elan Pongiste de L.G	18 000 €		28 000 €
sport	EPGV	300 €		300 €
sport	Etoile sportive de Livry-Gargan	20 000 €		20 000 €
sport	Football club de Livry-Gargan	105 000 €		100 000 €
sport	Gentlemen Cyclotouristes de Livry-Gargan	300 €		300 €
sport	Hand Ball club de Livry-Gargan	400 000 €	150 000 €	250 000 €
sport	Judo club de Livry-Gargan	0 €		5 000 €
sport	La Randonnée Pédestre	600 €		600 €
sport	Livry Escalade	2 500 €		2 500 €
sport	Livry-Gargan Athlétisme	35 000 €	10 000 €	40 000 €
sport	Multisports Ethique de Livry-Gargan	7 000 €		7 000 €
sport	Nautile Plongée	2 000 €		2 000 €
sport	Ring Olympique de Gargan	5 000 €		5 000 €
sport	Rugby Club de Livry-Gargan	50 000 €		70 000 €
sport	Sport Ethique	22 000 €		30 000 €
sport	Tennis Club	5 000 €		5 000 €
sport	Vélo club de Livry-Gargan	5 000 €		5 000 €
	Fonds de réserve dispositif Sport à l'Ecole	29 430 €	164 500 €	27 000 €
Total		901 130 €		800 200 €
	TOTAL SUBVENTIONS	950 830 €		853 150 €

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250410-2025-04-01-AI
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025